



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 34100

Texte de la question

Mme Odile Saugues appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la prévention en milieu scolaire de l'alcoolisme. De toutes les académies de France, celle de Clermont-Ferrand détient le triste record de la plus forte consommation d'alcool chez les jeunes de 11 à 19 ans. Un récent colloque, organisé dans le cadre des Etats généraux de la santé, a permis de mesurer l'ampleur du problème et de présenter des initiatives conduites dans plusieurs établissements scolaires pour sensibiliser les élèves. Néanmoins, ce devoir de vigilance et de prévention se heurte à plusieurs obstacles : manque d'implication de nombreux élèves, manque de moyens et de personnel, difficulté de suivi des projets du fait des mutations, obstacles « culturels », mauvaise application des règlements. Elle souhaite connaître si des moyens supplémentaires seront attribués à l'académie de Clermont-Ferrand pour mener des actions prioritaires et leur demande de lui préciser les initiatives qu'il compte mettre en oeuvre pour intensifier la lutte contre l'alcoolisation des jeunes.

Texte de la réponse

L'évolution inquiétante des comportements de la consommation des boissons alcoolisées chez les jeunes, caractérisée, notamment, par une augmentation importante des états d'ivresse répétés, montre que, malgré les mesures déjà mises en place depuis de nombreuses années dans les établissements scolaires, l'effort doit être poursuivi et amplifié. C'est pourquoi, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, a décidé de mettre en place une campagne nationale de prévention de la consommation excessive de boissons alcoolisées auprès des lycées. La circulaire 99-135 du 20 septembre 1999 qui lance cette campagne, demande « aux recteurs, en relation avec les doyens des universités qui ont été informés de celle-ci, d'inscrire dans le cadre de leur projet académique, un programme d'action de prévention et de lutte contre la consommation excessive de boissons alcoolisées visant d'abord les élèves de lycées, mais aussi l'ensemble des jeunes ». Une première phase, sous la forme d'une campagne de sensibilisation à la télévision et à la radio du 20 novembre au 10 décembre a consisté à appeler l'attention des jeunes sur les conséquences de la consommation excessive de boissons alcoolisées. La construction des films était fondée sur l'effet de rupture entre deux situations : l'euphorie d'une fête et une situation dramatique, conséquence de l'abus d'alcool. Les quatre spots ont été conçus autour d'une structure identique, mettant en scène, à chaque fois un jeune différent (deux garçons et deux filles) et une conséquence de l'excès d'alcool (accident de la route, violence, bagarre, rapports sexuels non protégés). Chaque spot se terminait par le message « l'alcool, parlons-en aussi au lycée » dans le but d'inciter les lycéens à ouvrir le dialogue avec les adultes de la communauté scolaire. La deuxième phase est en cours. Une forte mobilisation des personnels d'encadrement, enseignants et non-enseignants, s'est faite, et a permis de dresser le bilan des actions écoulées ou en cours, et envisager des actions à long terme avec les élèves dans des lycées. Les actions, qui sont mises en oeuvre dans les établissements à travers la vie scolaire et les enseignements, notamment par les professeurs de lettres, des sciences et vie de la terre, d'éducation physique et sportive, en complémentarité avec les médecins, infirmiers du service de promotion de la santé en faveur des élèves, les assistants sociaux et les partenaires de proximité (police, gendarmerie,

associations, organismes...), sont destinées à sensibiliser, informer leurs jeunes afin qu'ils puissent comprendre et agir en développant leur sens des responsabilités face aux dangers potentiels que représente l'alcool ainsi que le risque d'un usage excessif, d'une dépendance et de consommations associées d'autres produits licites ou illicites. Il importe également d'y associer les parents d'élèves et les associations lycéennes. Toute la communauté scolaire doit être prenante de ce problème majeur de santé publique. Des supports (dépliants d'information et d'accompagnement, site Internet www.education.gouv.fr/) sont d'ores et déjà mis à la disposition des établissements. S'agissant des moyens, il convient de rappeler que dans le cadre des moyens accordés par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) en 1999, a été déléguée à l'ensemble des académies une enveloppe globale de 21 750 000 francs (dont 515 283 francs à l'académie de Clermont-Ferrand) afin de favoriser le développement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Enfin, outre le budget de 5 MF consacré à la campagne nationale de « lutte contre la consommation excessive de boissons alcoolisées auprès des lycéens », le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a consacré sur son budget 1999 une somme de 486 515 francs (dont 8 770 francs pour l'académie de Clermont-Ferrand) afin de compléter sur le plan financier, l'effort de la MILDT.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34100

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1999, page 5004

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 690